

PROJET DE TERRITOIRE DU WARNDT NABORIEN

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,
Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,
Vu le rapport du Directeur Général,
Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer la convention relative au projet de territoire du Warndt Naborien.

VU ET APPROUVE

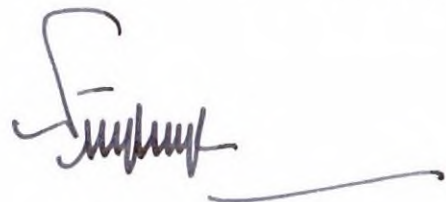
Le

11 DEC. 2019

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER